Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

Séance du vingt-six janvier 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	15

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, , Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Jean-Robert LAOT, , Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Date de la convocation
20/01/2026

Absents : Gilles du PONTAVICE, Antoine STEVENS, Cyril LE FUR

Date d'affichage
20/01/2026

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Magalie HELLOCO, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU, Nicolas BENOIT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

Numéro de la Délibération :
2026-01-09

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Maire informe l'Assemblée qu'une partie des subventions obtenues pour le projet de l'école n'ont pas encore été reçues. Afin de financer le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes et de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement, il est possible d'ouvrir une ligne de trésorerie. Celle-ci est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité.
Le Maire présente à l'assemblée la proposition du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Prêteur	Crédit Agricole
Montant	300 000 €
Durée	12 mois
Indice de référence et marge	Euribor 3 mois journalier + 1% Euribor 3 mois non flooré à zéro, dernier index connu de EURIBOR 3 M (11/12) : + 2.10% soit un taux (index+ marge) : **3.10 %**
Périodicité des intérêts	Trimestrielle La période d'intérêts est la durée de trois mois comprise entre deux échéances de remboursement

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_09-DE

Calcul des intérêts	Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du prêteur. Ils sont calculés à terme échu
Commission de mise en place	0.25% du montant maximal du crédit
Commission de non utilisation	Pas de commission de non utilisation
Base de calcul	Nombre de jours exacts/365

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents,

- D'autoriser le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans les conditions prévues ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,
- D'autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,
- D'inscrire pour l'année 2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY